



*Syndicat Autonome des  
Fonctionnaires et Agents  
chargés du Contrôle des  
Transports Terrestres*



**SNCTT**

**Syndicat national des  
contrôleurs des  
transports terrestres**



**Syndicat National des  
Personnels Techniques et  
Administratifs et de services de  
l' Equipement et de l'  
Environnement**

Caen, le 20 octobre 2009

Monsieur le Ministre,

Au mois de juin 2009, nous vous avons saisi par courrier pour vous faire part de la situation du corps des des contrôleurs des transports terrestres dans le cadre de la réforme statutaire de la catégorie B.

En effet, notre corps de contrôle voit d'année en année ses missions se multiplier, preuve s'il en est que les CTT sont un corps spécialisé, alors que la reconnaissance au travers d'une modification statutaire est à ce jour inexistante.

Notre expertise est unanimement reconnue par les professionnels du transport, les forces de ordre que nous formons, les parquets et même la DGITM. Un rapport de l'inspection générale de 2005 le « rapport Massin », insistait déjà sur la nécessaire revalorisation au travers de la reconnaissance Cii de notre corps.

Cette revendication sur le Cii nous la défendons depuis 10 ans. Elle s'appuie sur des réalités, champs réglementaire très important, constatation de délits au même titre que des enquêteurs, nouvelles habilitations comme le contrôle technique des véhicules, le cabotage, demain l'éco-taxe poids lourds. Une multiplicité des tâches de plus en plus lourdes, nous nous devons d'être spécialistes en tout, de fait nous sommes devenus les unique référents en matière transport. Mais lorsque nous demandons la juste reconnaissance de cette évidente technicité...le néant.

Chacun sait que la réforme statutaire de la catégorie B en cours est la seule possibilité avant longtemps de revaloriser le statut des CTT, pourtant les dernières propositions de la DRH équivaldraient pour nous à un retour à la case départ.

Rien n'a été fait au MEEDDM pour défendre notre revalorisation statutaire, aucune des revendications que nous défendons depuis 10 ans n'a été reprise, le reclassement dans la filière administrative a été la seule option présentée à la Fonction Publique. Le mépris

avec lequel nous sommes traités frise l'indécence et chez les CTT la colère domine à présent.

Nos revendications sont simples. Nous demandons le reclassement de tous les CTT dans les deux dernier grades du nouvel espace statutaire à l'instar des corps bénéficiant du Cii et la création d'une filière contrôle et sécurité avec nos collègues IPCSR et contrôleurs des affaires maritimes. Cette filière s'inscrirait dans l'objectif fixé par la fonction publique d'un rapprochement cohérent des métiers et permettrait un accès en catégorie A sur des postes fléchés dans le domaine spécialisé des transports.

Pour cette revalorisation de leurs statuts, les CTT sont prêt à lutter. Réunis en assemblée générale le 13 octobre ils ont décidé de reconduire leur mot d'ordre de répression zélé et systématique de tous les infractions commises entre autre par les transporteurs nationaux.

Il vous appartient de faire avancer ce dossier et nous souhaitons par conséquent être reçus et pouvoir vous exposer dans le détail nos revendications.

Dans l'espoir d'être enfin entendus nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments respectueux.

Pour le SNCTT

Pour l'UNSA SAFACTT

Pour la CGT

Jacques DOTU

Pierre GUERIF

Gilles LECLERC

**A M. Jean Louis BORLOO**  
**Ministre de l'Ecologie, de l'Energie,**  
**du Développement Durable**  
**et de la Mer**  
**75302 Paris**